



Centre Hospitalier de Versailles
Cellule Commande Publique GHT 78 Sud

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES

Mission de programmation et
d'assistance à maîtrise d'Ouvrage
pour la reconstruction du Plateau
Technique de la MPR (Médecine
Physique et Réadaptation) de l'Hôpital
Le Vésinet

Règlement de la consultation (RC)

Passé selon la procédure adaptée ouverte passée en application des articles L.2123-1, R.2123-1 1°
du Code de la Commande Publique

Consultation n°

2026SB06

Date limite de remise des plis

Le 24 mars 2026 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Pouvoir adjudicateur :

Centre Hospitalier de Versailles

Cellule Commande Publique GHT 78 Sud

Représentant : Centre Hospitalier de Versailles, Etablissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Yvelines Sud

Adresse : Centre Hospitalier de Versailles

177 rue de Versailles

78157 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Le Centre Hospitalier de Versailles agit pour le compte de l'Hôpital Le Vésinet.

La personne en charge du dossier est : Monsieur Guillaume SANCHEZ.

La juriste en charge du dossier : Madame Stéphanie BERA.

■ Maîtrise d'ouvrage :

La **maîtrise d'ouvrage** est assurée par l'Hôpital Le Vésinet.

Adresse et coordonnées :

Monsieur Pascal BELLON

Hôpital Le Vésinet

72 Avenue de la Princesse

78110 LE VESINET

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **des missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'Ouvrage pour la reconstruction du Plateau Technique de la MPR (Médecine Physique et Réadaptation) de l'Hôpital Le Vésinet.**

Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'Ouvrage pour la reconstruction du Plateau Technique de la MPR (Médecine Physique et Réadaptation) de l'Hôpital Le Vésinet
 Acheteur	Centre Hospitalier de Versailles
 Type de contrat	Marché de prestations intellectuelles
 Structure	Marché à tranches (4 tranches)
 Lieu d'exécution	Hôpital Le Vésinet
 Durée	36 mois à compter de la notification de l'ordre de service
 Pénalités de retard	Voir article 8 du CCAP
 Variation des prix	Révisables – Cf. Article 5.1 du CCAP
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Code CPV :

Code CPV	Libellé CPV
71240000-2	Services architecture, d'ingénierie et de planification

■ **Forme du marché :**

Le marché est un marché à **prix forfaitaires**.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est à **tranches** en application des articles R2113-4 à R2113-6, R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

Les prestations forfaitaires sont décomposées en tranches de la manière suivante :

➤ **Tranche ferme : Etudes de programmation**

- Réalisation du programme de l'opération
- Mise en place d'une GED - Suivi en TF

➤ **Tranche optionnelle n°1 : Assistance au choix de l'équipe de MOE**

- Préparation du DCE MOE
- Préparation et organisation de la consultation des entreprises ;
- Analyse des candidatures et rédaction d'un rapport au jury en lien avec le comité technique. Présentation au jury et rapport de validation ;
- Analyse des offres des candidatures retenues, Vérification des estimations financières et de la durée prévisionnelle des dossiers ;
- Assistance à l'organisation des auditions et rapport de choix.
- "Assistance générale sur les aspects administratifs, juridiques, techniques et financiers de la tranche optionnelle n°1" ;
- Mise à disposition de la GED - tranche optionnelle n°1.

➤ **Tranche optionnelle n°2 : Assurer le suivi des études de l'équipe de MOE**

- Recalage technico économique du projet selon l'ESQUISSE et mise au point de la phase APS selon les attentes du maître d'ouvrage, y compris rapports et conduite de réunions ;
- "Relecture et analyse des documents APS/APD transmis par le groupement lauréat. Vérification économique du projet. "
- Assistance à l'élaboration du dossier PC en lien avec le MOA ;
- Relecture et analyse des documents PRO-DCE transmis par le groupement lauréat.
- Assistance générale sur les aspects administratifs, juridiques, techniques et financiers de la tranche optionnelle n°2, y compris le lancement de l'appel d'offre travaux ;
- Mise à disposition de la GED - tranche optionnelle n°2.

➤ **Tranche optionnelle n°3 :**

- Assistance au suivi des travaux pendant toute la phase d'exécution ;
- Assistance aux levées de réserves et à la réception ;
- Assistance pendant la période de GPA ;
- Assistance générale sur les aspects administratifs, juridiques, techniques et financiers de la tranche

optionnelle n°3 ;

- Mise à disposition de la GED - tranche optionnelle n°3.

Le montant estimatif du projet est de 4 400 000 € TTC. Ce montant n'engage pas l'administration.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Passé selon la procédure adaptée ouverte passée en application des articles L.2123-1, R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Déroulé de la procédure :

	Publication de la consultation	23/02//2026
	Date limite de réception des offres	24/03/2026 à 12h00

■ Lieu d'exécution :

Hôpital Le Vésinet
72 Avenue de la Princesse
78110 LE VESINET

■ Durée du marché :

La durée du marché est fixée à **trois (3) ans soit 36 mois** à compter de la notification de l'ordre de service. Il ne peut pas être reconduit. Ce délai se confond avec le délai d'exécution des prestations et ne peut excéder la date de fin de la garantie de parfait achèvement.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de **180 Jour(s)** à compter de la date limite de réception des offres.

■ Visites de site

- **Visite obligatoire**

Les candidats devront obligatoirement effectuer une visite de site, avant de remettre leur offre.
L'attestation de visite dûment contresignée lors de la visite, sera à joindre au dossier de remise des offres.

■ Modalités d'organisation des visites de site

Les visites se feront après confirmation par téléphone ou par mail à la Direction des Investissements et du Patrimoine – SERVICES TECHNIQUES - dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Téléphone :

Guillaume Sanchez = 06 72 38 43 53

Mél : guillaume.sanchez@hopital-levesinet.fr

Les visites seront organisées à partir du 9 mars 2026 sur rendez-vous.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Dossier de consultation**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Les variantes ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Centre Hospitalier de Versailles
Direction des achats
Cellule commande Publique
177 rue de Versailles
78157 Le Chesnay-Rocquencourt
Contact : Stéphanie BERA

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes (annexe financière (DPGF), attestation de visite, fiche contact)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et ses éventuelles annexes
- Le règlement de la consultation

■ Dossier relatif à la candidature

LISTE	OBSERVATIONS
DC1	Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
DC2	Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
DC4	Formulaire DC 4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC4-2018.doc S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques met à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
Attestation droit de la commande publique	Attestation sur l'honneur justifiant de n'entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.5141-5 et L.5141-11 du Code de la Commande Publique
Emploi des travailleurs handicapés	Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
Liste des travailleurs étrangers	Une liste des travailleurs étrangers employés régulièrement le cas échéant (personnel affecté à l'exécution des prestations).
Emploi salariés par candidat français	Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
Emplois salariés par candidat étrangers	Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

Certificats de qualification	Certificats de qualifications et/ou attestation OPQIBI (ingénierie) et OPQTECC (économie de la construction) ou tout autre moyen notamment certificats d'identité professionnelle ou références attestant de la compétence du candidat à réaliser la mission.
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance couvrant l'entreprise contre les risques inhérents à son activité (civile)
Chiffre d'affaire	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objets de l'accord cadre, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Il est exigé un chiffre d'affaire minimum de 1.5 fois le montant de la partie forfaitaire pour la partie programmation.
Effectifs candidat	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.
Prestations similaires	- 3 références d'opérations similaires pour la partie programmation - 3 justificatifs d'expériences en expertise des organisations médicales (en propre, en co-traitance ou sous-traitance). - 2 références d'opérations traitées en lien avec les architectes des bâtiments de France et les bâtiments inscrits aux monuments historiques

■ **Dossier relatif à l'offre :**

LISTE	OBSERVATIONS
Acte d'engagement	Pièce dument complétée dans laquelle le candidat présente son offre. L'acte d'engagement correspond à la solution de base unique de la consultation.
Annexe 1 à l'Acte d'engagement Cadre de réponse financière (DPGF)	Pièce dument complétée. Toutes les cases de l'annexe financière sont renseignées sous peine d'irrégularité de l'offre et les prix sont indiqués hors taxe et toutes taxes comprises. Ces montants sont exprimés en euros selon les règles de la comptabilité publique (arrondi à la deuxième décimale – tous les calculs se font avec deux décimales après la virgule).
Mémoire technique	Le candidat doit remettre : - le « mémoire technique »
RIB	Un RIB et IBAN présentant les références bancaires du candidat.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'envoi incomplet ou après le délai imparti, le candidat verra son offre rejetée et le candidat arrivant second au classement devra produire les mêmes documents dans un

délai similaire. Cette procédure se reproduit autant de fois tant qu'aucun attributaire ne répond aux exigences fixées par l'acheteur.

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants si ces documents n'ont pas été fournis au moment de la remise l'offre :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiements des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L.243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six (6) mois (article D 8222-5-1 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 et R.1263-12 du code du travail). Elle peut être téléchargée sur le site www.urssaf.fr .
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.
Liste des travailleurs étrangers	Une liste des travailleurs étrangers employés régulièrement le cas échéant (personnel affecté à l'exécution des prestations).
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Assurance de responsabilité civile	Une copie de la police d'assurance de responsabilité civile
Un RIB	Une copie du RIB

■ Rematériation des offres

Même si son offre à la présente procédure de marché a fait l'objet d'une transmission électronique, le titulaire potentiel s'engage dans tous les cas à en accepter la rematériation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle.

A ce titre, il s'engage à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à la signature manuscrite de tous ces documents sans procéder à la moindre modification de ceux-ci (attention à bien conserver la date initiale des documents) et les renvoie à la personne publique sous cette forme dans un délai qui ne devra pas excéder cinq jours à compter de la réception de la demande de rematériation.

JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les critères de jugement des candidatures porteront sur les points suivants :

Critère	Complément
1. Prix (noté sur 40 points)	
	Le critère prix sera apprécié en fonction du prix forfaitaire proposé dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, quantifié et valorisé par les candidats. L'offre la moins-disant obtient le maximum de points; le candidat le moins bien noté sera celui proposant le prix le plus haut. (noté sur 40 points)
2. Valeur technique (notée sur 60 points)	
	Sous-critère 1: Qualité et pertinence de la note d'organisation - 25 points
	Sous-critère 2 : Composition, compétences, références et moyens de l'équipe proposée au regard du phasage des prestations - 20 points
	Sous-critère 3 : Proposition d'optimisation du planning général - 15 points

■ Grille de notation :

L'attribution des points pour les différents items des sous critères techniques sera réalisée selon la grille ci-dessous puis pondérées selon les points :

Note	Appréciation	Observations
0/5 points	Absence	Aucun élément n'est apporté
1/5 points	Faible	Lorsque la réponse apportée est conforme, mais apporte très peu ou pas de précision ou d'information adaptée au besoin
2/5 points	Moyenne	Lorsque la réponse apportée est conforme et apporte peu de précisions ou d'informations adaptées à la prestation
3/5 points	Bonne	Lorsque la réponse apportée dans le mémoire est conforme et suffisamment détaillée sur les points importants
4/5 points	Très bonne	Lorsque la réponse apportée dans le mémoire du candidat est très précise et très bien détaillée dans l'ensemble
5/5 points	Excellente	Lorsque la réponse apportée dans le mémoire du candidat apporte une valeur ajoutée significative (sans sur-qualité) en plus d'avoir un mémoire très précis et des engagements de performance

■ La gestion des irrégularités des offres :

Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la Commande publique, « Dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles ».



Les irrégularités suivantes ne seront pas régularisables :

- Absence de mémoire technique ;
- Absence de DPGF ;
- DPGF incomplet (lignes manquantes, prix manquants) ;

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Offres anormalement basses

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée. L'absence de réponse aura pour conséquence de rejeter l'offre pour anormalement basse.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir **au plus tard 5 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

■ Voies et délais de recours

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Versailles
56 avenue Saint-Cloud
VERSAILLES
78000
Téléphone : 0139205400
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 0139205487
Site internet : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Le DPO du Centre Hospitalier de Versailles ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.